



Non remise de documents administratifs par l'employeur !!

Par **Kiara90**, le **05/11/2009** à **19:14**

Bonsoir,

Je vous écris car ayant travaillé durant 1 an et demie en tant qu'animatrice dans un Mini Parc d'attraction pour enfants du nom de ACROCHATS.

Mon contrat a pris fin le 31 août 2009 et à ce jour je n'est toujours pas d'attestation Assedic, Certificat de travail et mes 3 derniers bulletins de salaires ne sont pas valable du au numéro d'URSSAF non existant.

Malgré mes nombreux appels et mes lettres sans réponse je me suis donc présentée aux prud'hommes et la date de jugement est prévu pour le 4 Janvier.

Cependant je viens d'apprendre que tous mes anciens collègues ont reçu récemment tous leurs documents administratifs, je voulais donc savoir SI ils venaient à me les envoyer également, puis je tout de même me rendre au rendez vous des prud'hommes pour leurs retard?

Merci de me donner des informations au plus vite

Cordialement,